



Ville de Bollène

Commande Publique commun Ville CCRLP

Réf. : AZ/CR/VJ/HM/KM

Nomenclature : 1.7.3

DECISION N° DEC_2024_28

MARCHES N° 2021/14 A N° 2021/16 - MARCHES DE TRAVAUX - REHABILITATION, VALORISATION ET SECURISATION DU SITE DE BARRY - LOT N° 3 SERRURERIE FERRONNERIE - MODIFICATION N° 2 TRANCHE OPTIONNELLE N° 2

Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 exécutoire donnant délégation au Maire de BOLLENE pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° DEC_2021_346 du 1^{er} octobre 2021, marchés 2021/14 à 2021/16 - Marchés de travaux - Réhabilitation, valorisation et sécurisation du site de Barry (lots 1 à 3),

Vu la notification d'affermissement de la tranche optionnelle n° 2, en date du 1er décembre 2023,

Vu la décision n° DEC_2023_123, marchés 2021/14 à 2021/16 - Marchés de travaux - Réhabilitation, valorisation et sécurisation du site de Barry - Modification n° 1 de la Tranche Optionnelle n° 2 du 5 décembre 2023, en plus-value d'un montant de 2 992,00 € H.T. pour le lot n° 3,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une modification au marché n° 2021/16 - Réhabilitation, valorisation et sécurisation du site de Barry (lot n° 3) du fait de la non-réalisation de travaux.



Ville de Bollène

DECISION N° DEC_2024_28

DECIDE

ARTICLE 1 – La commune de Bollène (Vaucluse) apporte une modification n° 2 à la Tranche Optionnelle n° 2 du marché 2021/16 - Réhabilitation, valorisation et sécurisation du site de Barry (lot n° 3) pour les raisons suivantes :

Marché n° 2021/16 – Lot n° 3 : Serrurerie, Ferronnerie

Les travaux portent sur une moins-value pour la non-pose d'un garde-corps sur la maison 4.2 et la non-réalisation des variantes des garde-corps sur les maisons 4.3 et 4.11.

Titulaire		
ATELIER JOURDAIN 250, chemin du Mas des Mourgues 30 360 SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	Montant de la modification (moins-value) n° 2 H.T.	- 4 470,00 €
	T.V.A. à 20 %	- 894,00 €
	Montant de la modification T.T.C.	- 5 364,00 €

Ecart introduit par la modification n° 2 : - 18,99 %

Ecart total introduit par les modification n° 1 et n° 2 : - 6,28 %

Le nouveau montant global du marché pour le lot n° 3 est le suivant :

- Taux de T.V.A. : 20 %
- Montant H.T. : 22 058,00 €
- Montant T.T.C. : 26 469,60 €

ARTICLE 2 – Les fonds nécessaires seront prélevés selon les besoins sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES cedex 09 – dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



SLOW

DECISION N° DEC_2024_28

ARTICLE 4 – La décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donner acte.

Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature : *Zilio*
07/03/2024

Qualité : Maire de Bollène

